



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 3 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Patrick Tanguy, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

#### Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Michaël Quernez  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Michel Forget a donné pouvoir à Daniel Le Bras  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**10. CESSIION GRATUITE D'UNE PARTIE DE LA PARCEL**  
**SITUEE A KERSAPIN, POUR UNE INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Exposé :

Afin de permettre une future intégration dans le domaine public, Monsieur STEPHAN Roger, domicilié au lieu-dit Kérikel à Tréméven, propose de céder à titre gratuit à la Ville de Quimperlé une partie de la parcelle cadastrée CD n°59 située à Kersapin pour une contenance de 450 m<sup>2</sup> environ.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de cette parcelle de 450 m<sup>2</sup> environ à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais d'acte et de bornage,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » du 19 septembre 2018.

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 26 septembre 2018

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

*M*